



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E161374

VALABLE JUSQU'AU 12/09/2026

ÉDITÉ LE

05/08/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/07/2016

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 22/05/2024
50 000

Raison sociale : MLC ENERGIE

6 GRANDE RUE
54370 SERRES

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC NANCY 2016B00588

Siret : 821 113 446 00032

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 4500141-001-

Assurance Responsabilité Travaux :
AUXILIAIRE 320220128

Assurance Responsabilité Civile :
AUXILIAIRE 320220128

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/06/2025

Téléphone : 03 83 47 18 39

Portable : 06 59 23 62 30

Fax :

Site Internet :

E-mail : m.meder@mlc-energie.fr

Responsabilité légale :
MEDER MICKAEL PRÉSIDENT

Effectif moyen : 10

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5213	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m2 Mention RGE	29/11/2022
5222	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m²	29/11/2022
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	27/06/2024
5312	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m2 Mention RGE	29/11/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	15/12/2022
o Chaudière bois	29/11/2022
o Poêle ou insert bois	29/11/2022
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	15/12/2022
o Ventilation mécanique	15/12/2022

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.